

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 26 mars 2021, 20 heures 30

L'an deux mille vingt-et-un, le [vingt-six du mois de mars](#), le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François (sorti au moment du vote du CA), M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Olivier, M. BEST Christophe, M. CHAUTARD Ludovic, M. ROIRON Serge, Mme JOLIVET Audrey, M. MONEYRON Anthony, M. SCHLESSER Pascal, M. CHYSCLAIN Florian.

ABSENT(S) : M. BEST Frédéric.

M. MONEYRON Anthony est élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HERNANDEZ, 1er Adjoint, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur François CHAUTARD, le Maire, *(ce dernier est sorti au moment du vote)*

1°/ Lui donne acte de présentation faite du Compte Administratif, tel que résumé en Annexe I ;

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés en Annexe I.

ANNEXE I - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL 2020						
Résultat reportés		243 279,92 €	55 390,71 €		55 390,71 €	243 279,92 €
Opérations de l'exercice	227 034,86 €	235 349,47 €	81 397,55 €	60 533,82 €	308 432,41 €	295 883,29 €
TOTAUX	227 034,86 €	478 629,39 €	136 788,26 €	60 533,82 €	363 823,12 €	539 163,21 €
Résultats de clôture		251 594,53 €		- 76 254,44 €		
Restes à réaliser			6 000,00 €	21 839,00 €	6 000,00 €	21 839,00 €
TOTAUX CUMULÉS	227 034,86 €	478 629,39 €	142 788,26 €	82 372,82 €	369 823,12 €	561 002,21 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		251 594,53 €		- 60 415,44 €		191 179,09 €
BUDGET ASSAINISSEMENT 2020						
Résultat reportés		873,21 €		7 027,68 €	- €	7 900,89 €
Opérations de l'exercice	363,88 €	1 493,36 €	2 940,00 €	98,32 €	3 303,88 €	1 591,68 €
TOTAUX	363,88 €	2 366,57 €	2 940,00 €	7 126,00 €	3 303,88 €	9 492,57 €
Résultats de clôture		2 002,69 €		4 186,00 €	- €	6 188,69 €
Restes à réaliser			15 866,00 €	11 680,00 €	15 866,00 €	11 680,00 €
TOTAUX CUMULÉS	363,88 €	2 366,57 €	18 806,00 €	18 806,00 €	19 169,88 €	21 172,57 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 002,69 €		- €		2 002,69 €

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les montants de subventions suivants pour 2021 :

Don du sang : 60.00 €	APE : 150.00 €
Comité des fêtes : 150.00 €	Club 3 ^{ème} âge : 150.00 €
Chasse : 150.00 €	CLIC : 20.00 €
Paroisse : 120.00 €	St Just Moto Loisirs : 150.00 €
Fanfare Marsac-en-Livradois : 340.00 €	

VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux des taxes locales de 2020 :

Taxe d'habitation :	8.57 %
Taxe foncière bâti :	12.57 %
Taxe foncière non bâti :	73.76 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- décide de reconduire les mêmes taux pour l'année 2021,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

COUPES DE BOIS 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'ONF concernant les coupes de bois 2021 :

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2021

Forêt de : CHARRIER ET AUTRES

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé				
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
14_U	IRR	544	6,8	2021	2021					<input checked="" type="checkbox"/>		
2_U	IRR	696	11,6	2021	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						
3_U	IRR	430	7,2	2021	2021					<input checked="" type="checkbox"/>		
6_U	IRR	251	4,3	2021	2021					<input checked="" type="checkbox"/>		
16_U	IRR	450	14,9	2020	2022	ONF-RC - Raison commerciale						

Forêt de : CROS

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé				
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1	E1	64	1,8	2021	2022	ONF-RC - Raison commerciale						
2_U	E1	136	3,9	2021	2022	ONF-RC - Raison commerciale						

Oui le discours de M. Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

1. Assiette des coupes

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2. Destination des coupes et mode de vente

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération

ACQUISITION DE PURIFICATEURS D'AIR

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une proposition de la Région, nous avons fait l'acquisition de purificateurs d'air pour l'école dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces purificateurs sont subventionnables à hauteur de 80% du prix HT par la Région. Le plan de financement est ainsi défini :

- Purificateurs : 723.75 € HT
- Subvention Région : 579.00 €
- Part communale : 144.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement, et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès de la Région
- Demande une ouverture de crédit sur le budget 2021 pour pouvoir régler la somme totale de 868.50€ TTC en investissement.